

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE752

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« de droit »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel